

# PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 JUILLET 2023 - 19 H

Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir	Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir
Buttieu Philippe	Présent	Lancelin Aurélien	Présent
Chardon Francis	Présent	Lucas Nathalie	Présent
Dauron Régis	Présent	Nédélec Frédéric	Présent
Druais Joël	Présent	Perche Francis	Présent
Garnier Annette	Présent	Savoire Emmanuel	Excusé

Secrétaire de séance : **M. Buttieu Philippe**

## Ordre du jour :

1. Dissolution Association Foncière Faye – Désignation délégué pour signer l'acte administratif de cession
2. Nomination référent plan canicule
3. Rapport d'activité CATV 2022
4. Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux
5. Motion statut protecteur des élus victimes d'agressions verbales et physiques
6. Remplacement Mme Fay Val Dem déléguée suppléante, commission action sociale
7. Demande de subvention au titre du FACIL 2023
8. Situation financière Investissement 2023 – complément travaux église – Investissement 2024
9. France Services – Nouveau planning septembre 2023 à juillet 2024
10. Questions diverses

### **1) Dissolution Association Foncière Faye – Désignation délégué pour signer l'acte administratif de cession**

Le conseil municipal nomme Monsieur Régis Dauron en tant que délégué afin de signer l'acte administratif avec le président de l'Association Foncière suite à la dissolution de celle-ci.

### **2) Nomination référent plan canicule**

Le CIAS sollicite les maires des communes de la CATV afin de se préparer aux conséquences d'une éventuelle canicule. Il est demandé aux communes de désigner un référent (élu, représentant d'association ou toute personne mobilisable). Le conseil municipal nomme M. Régis Dauron référent plan canicule.

### **3) Rapport d'activité CATV 2022**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le rapport d'activités 2022 de la communauté d'agglomération des Territoires Vendômois ;

**Considérant** que l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, un rapport d'activité doit être transmis avant le 30 septembre de chaque année, au maire de chaque commune membre de tout établissement public de coopération intercommunale ;

**Considérant** que la commune de Faye est une commune membre de la Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du rapport d'activité de la communauté d'agglomération des Territoires Vendômois pour l'année 2022.

### **4) Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux**

Au moins 8 millions de Françaises et de Français vivent dans un désert médical.

En France, le département le mieux doté compte 3 fois plus de médecins généralistes par habitant que le département le moins bien doté. Cet écart monte à 4 pour les chirurgiens-dentistes, à 18 pour les ophtalmologues, à 23 pour les dermatologues et à 33 pour les pédiatres.

Chaque fois que les déserts médicaux avancent, c'est la République qui recule.

À ce jour, malgré la mobilisation continue des collectivités depuis des années, aucune politique publique n'a véritablement réussi à apporter de réponse durable à la désertification médicale. Les mesures incitatives sont coûteuses, peu efficaces, et favorisent concurrence et surenchère souvent délétères entre les territoires.

Face à l'urgence, il est plus que jamais nécessaire de mettre l'ensemble des solutions possibles sur la table.

En janvier dernier, plus de 200 députés, issus de 9 groupes parlementaires, ont déposé une proposition de loi transpartisane, qui propose de réguler l'installation des médecins dans les territoires pour mieux les répartir - comme cela existe déjà pour les

# PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 JUILLET 2023 - 19 H

pharmaciens, les sage-femmes, les kinés, les infirmiers libéraux. Ce texte avance, en outre, des réponses concrètes pour démocratiser l'accès aux études de médecine et améliorer l'exercice des soins, afin que chaque Français ait accès à un généraliste, un spécialiste, un chirurgien-dentiste près de chez lui.

Il est nécessaire, pour nos concitoyens et nos territoires, qu'un débat de fond ait lieu au Parlement sur cette question cruciale : le conseil municipal de Faye forme le vœu que ce texte de loi soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale et que le débat parlementaire permette son vote dans les meilleurs délais.

## 5) Motion statut protecteur des élus victimes d'agressions verbales et physiques

**CONSIDÉRANT** les menaces dont ont été victimes entre autres les maires de Saint-Brévin-les-Pins, Yannick Morez, de Trôo, Jean-Luc Nexon, victime l'été dernier de violences verbales et physiques et plus proche de nous, de Vendôme, Laurent Brillard, **CONSIDÉRANT** que pour le premier l'issue a été de démissionner et quitter sa commune, pour le deuxième un simple rappel à la loi a été fait aux auteurs, et pour le dernier de constater un classement sans suite de sa plainte, **CONSIDÉRANT** que les agressions verbales et physiques contre les élus locaux ont augmenté de plus de 32 % entre 2021 et 2022, passant de 1720 à 2265 actes,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**APPORTE** son plein et entier soutien aux Maires et à tous les élus victimes de menaces ou d'agressions physiques, verbales et écrites,

**APPELLE** à une prise de conscience qui rétablisse le respect dû aux élus et donc à notre République.

**APPELLE** à une mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics dans la lutte contre ces agressions et à ne montrer aucune tolérance pour quiconque enfreint les règles fondant notre vie en commun,

**DEMANDE** à l'Etat d'instaurer et appliquer un réel statut protecteur de l' élu.

## 6) Remplacement Mme Fay Val Dem déléguée suppléante, commission action sociale

Suite à la démission de Mme Marie-Claude Fay du conseil municipal :

- M. Frédéric Nédélec est nommé délégué suppléant à Val Dem
- Mme Nathalie Lucas est nommée membre de la commission d'action sociale

## 7) Situation financière Investissement 2023 – complément travaux église – Investissement 2024

### Investissement 2023

- Madame le Maire présente la situation financière de la commune au 3 juillet 2023
- Travaux église

Madame présente le devis de l'entreprise Colin concernant la réalisation d'une allée pour l'accessibilité à l'église d'un montant de 11 805,50 € HT.

Le conseil municipal accepte d'effectuer ces travaux à condition qu'ils soient réalisés avant fin septembre.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du FACIL 2023.

Le coût des travaux est de 64 971 € TTC, les subventions obtenues de 39 464,50 €, ce qui représente un reste à charge pour la commune de 14 848,60 €

- Travaux éclairage public

L'entreprise Inéo de Naveil effectuera les travaux d'éclairage public en septembre, le coût des travaux est de 28 011 € TTC, les subventions obtenues de 18 853,30 €, ce qui représente un reste à charge pour la commune de 4 562,78 € ;

### Investissement 2024/2025

Voirie : Le Petit Roux et rue du Breuil 27 518,16 €. En attente département (projet de sécurité rue de la Forêt)  
Eglise : dernière tranche (face sud) 42 510,80 €

- retable église : nous allons demander un devis (via le département) pour la restauration du retable, selon le montant cela pourrait être un projet pour 2024.

Le planning des travaux sera défini au mois de septembre/octobre.

## 8) France Services – Nouveau planning septembre 2023 à juillet 2024


France Services n'interviendra plus directement sur la commune. Lors des 6 premiers mois seulement 4 personnes se sont déplacées. Le bus itinérant va continuer de circuler sur moins de communes. Ils vont concentrer les déplacements. A compter de septembre un nouveau planning sera établi. Un flyer sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres fin août/début septembre.

## 9) Questions diverses

- le conseil municipal accepte d'encaisser les chèques des anciens combattants reçu pour l'achat du drapeau.
- le bulletin municipal 2023 sera imprimé par APF Entreprises (handicapés Lunay) pour un montant de 276,22 €.
- Madame le Maire donne lecture des courriers M. Gouet (président du Conseil Départemental) et Bernard Pillefer (responsable de la voirie au département) concernant la réfection de la RD 34.
- Cimetière. La 2<sup>ème</sup> partie du relevage des tombes est fait.
- Le conseil municipal décide d'organiser un concert gospel à l'église le 29 septembre 2023. Tous les habitants de la commune y seront conviés.
- bornes incendie à numérotter et repeindre. Voir les chantiers citoyens en 2024.
- Madame le Maire sera absente du 14/07 au 27/07/2023 (Régis Dauron et Philippe Buttieu seront présents pour assurer les permanences).
- Le secrétariat sera fermé du 24/07 au 16/08/2023.
- Val Dem. Les déchetteries sont passées aux horaires d'été depuis le 1<sup>ER</sup> juillet. Voir le site « Faye41.fr ».
- « Gérer ses biens immobiliers » à déclarer avant le 31 juillet 2023 (également pour les collectivités locales).
- La commune de Faye a été reconnue catastrophe naturelle. Les habitants ont jusqu'au 10 juillet 2023 pour déposer leurs dossiers auprès de leurs assurances.

Séance levée à 21 h

Le secrétaire de séance  
Philippe BUTTIEU



Le Maire,  
Annette GARNIER



Affiché le 12 juillet 2023